



RETRAITÉ SPORTIVE du GRAND DOLE

Impasse FAGOT – 38 Boulevard WILSON

39100 DOLE

Site : <https://rsgranddole.fr>

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CODIR DU 16 DECEMBRE 2022

Membres Présents Odette BALLART – Pierre BOURGEOIS – Françoise GAILLARD – Monique GOGUEL
Marie-Claude PERNOT – Françoise PETITJEAN – Nicole POULET – Jean-Claude RIBEAUX – Michel VARESCON – Jean Louis FAUCHER – Christian GAUCHEY – Annick DARD - Annick DESARBRES – Michel PRENEZ – Joël BUATOIS

Membres Absents

Membres Excusés Jean CELI

Le Quorum étant atteint, 15 membres présents sur 16, la Présidente ouvre la séance à 9h10. Françoise GAILLARD nous fait part de la démission de Georges MAIRET du CODIR.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

La Présidente, Françoise GAILLARD, rappelle les points de l'ordre du jour

1. *Approbation du compte-rendu du CODIR du 14 septembre 2022*
2. *Bilan des 6 premiers mois du CODIR*
 - *Points positifs*
 - *Points à améliorer*
 - *Pistes d'amélioration*
3. *Projets année 2023*
 - *Partenariat Espace Talagrand*
 - *Partenariat Magasin DECATHLON*
 - *Activ'Mémoire*
 - *Autres*
4. *Retour Commission Séjours : Avis sur les 2% FFRS*
5. *Diverses informations*
 - *Modernisation du système numérique de la FFRS*
 - *Assurances RSGD*
 - *AG CODERS du 29-11-2022*
6. *Questions diverses*

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Observations : FG lire Françoise GAILLARD : ne pas mettre les initiales dans les comptes-rendus.

Page 4 : corrections à apporter : point 8

A ce jour, certaines personnes participent à des séjours sans être adhérents à la RSGD moyennant une cotisation de 24 € ; nous proposons de conserver ces modalités pour le séjour organisé par Martine DUROT cette année.

En revanche, il est nécessaire d'éclaircir le fonctionnement de l'organisation des séjours. Françoise Gaillard propose que la réunion "Commission SEJOURS" réfléchissent aux modalités.

➡ *Approuvé à l'unanimité*

2. BILAN DES 6 MOIS DE FONCTIONNEMENT DU CODIR

Françoise GAILLARD donne la parole aux membres du CODIR afin que chacun s'exprime sur les 6 mois de fonctionnement du CODIR ; d'où la synthèse à l'issue du tour de table :

- ↪ **Le nombre de réunions** : elles furent nombreuses mais nécessaires pour le démarrage ; Françoise Gaillard souligne la disponibilité de chacun mais rassure également en précisant que les membres du CODIR sont bénévoles et qu'à ce titre il n'y a pas de caractère obligatoire de présence ; en revanche, le quorum doit être respecté : rappel : la moitié des membres
- ↪ **La teneur des réunions** : les réunions sont mieux structurées, plus sereines mais une majorité demande à ce que leur déroulement soit mieux maîtrisé et que les échanges soient plus pondérés lorsqu'il y a un point d'opposition. Elles doivent néanmoins rester un lieu d'expression, de débats et de compromis.
- ↪ Certains membres reconnaissent de réelles **compétences mises** au service de la RSGD qui permettent une gestion saine et efficace.
- ↪ **Le site RSGD** : le rendre plus attractif encore : une mise à jour complète de tous les espaces a été faite mais il reste cependant des espaces à améliorer :
 - ✓ Concernant les activités : Possibilité de prévoir une formation pour les animateurs qui le souhaitent avec AMIUS pour renseigner les BLOGS sur le site de la RSGD (voir Convention AMIUS au point 3.5, ci-dessous)
 - ✓ Page d'accueil à moderniser
 - ✓ Organigramme du club (CODIR/BUREAU/ANIMATEURS/COMMISSIONS...)
 - ✓ L'accès à l'Espace Adhérents pose souvent problème
 - ✓ Faire appel à des personnes ressources parmi les adhérents
- ↪ La **démission** d'animateurs

Elle est à déplorer et bien regrettable.

Malgré la volonté de conciliation de notre Présidente par l'organisation de plusieurs réunions, l'intervention d'un Instructeur Fédéral, auxquelles plusieurs de ces animateurs n'ont pas assisté, ces démissions n'ont pu être empêchées.

Ces animateurs ont pris leur décision refusant d'appliquer les directives de la Fédération qui s'appuient sur le Code de la Route, la Fédération de Cyclotourisme et la Sécurité Routière.

Rien de nouveau, ceci est en place depuis de nombreuses années et aurait dû être appliqué depuis fort longtemps.

En aucun cas, le Club de la RSGD n'a pas à endosser la responsabilité en cas de non application desdites directives.

↪ **Rôle de l'adjoint et le partage des tâches**

Les tâches sont mieux partagées mais il est important de donner plus de responsabilités aux adjoints afin d'assurer la continuité en cas d'absence ; à ce titre, il serait aussi intéressant de nommer un adjoint également pour assurer la gestion du site.

↪ **La gestion de plus de 800 adhérents**

Un travail colossal surtout au moment des inscriptions qui demandera à être encore plus structuré et qui devra évoluer vers les inscriptions en ligne.

↪ **En conclusion**

Règnent une bonne entente, un bon état d'esprit, une collaboration appréciée.

Françoise GAILLARD remercie les membres pour l'investissement et la disponibilité dont ils ont fait preuve au cours des six derniers mois et les membres du CODIR reconnaissent en leur présidente une personne ne ménageant pas sa peine pour la pérennisation de la RSGD.

3. PROJETS 2023

3.1. AQUAGYM ET ACCES A L'ESPACE BIEN-ETRE

Le 12 décembre dernier, Françoise GAILLARD a rencontré le responsable de l'espace **TALAGRAND** qui propose :

Espace aquatique

Billetterie CE = carnet 50 entrées à 233 €, soit 4,66 € - validité 1 an à partir de l'achat ⇒ si achat 10 carnets = 1 carnet gratuit : trop compliquée : formule non retenue

Activité Aquagym

- 2 séances possibles, lundi de 9 h à 9 h 45 et jeudi 10 h 15 à 11 h 00
- 25 personnes/séance = 9 €/ personne (275 € - 20 % = 225 €/25)
- 10 séances du 16 janvier au 08 avril et 10 du 24 avril au 30 juin 2023, soit 2 groupes, hors périodes scolaires

Espace Bien-Être : Possibilité Remise en forme

- Accès Jacuzzi - 1 Hammam - 2 Saunas
- + accès libre salle de sport = 4 tapis courses - 3 vélos - 2 Elliptiques - appareils Fitness charge légère à lourde

Sous forme de coupons valables 1 an à compter de la date d'achat : le club achète les coupons et les revend aux adhérents **OU**

Possibilité pour l'adhérent de présenter sa carte RSGD qui bénéficiera de 20 % sur l'entrée, soit 20 % sur 15,50 € = **12,20 €**

Divers :

- Projet de partenariat avec Convention
- Possibilité de négocier avec la structure si projet d'organisation d'un événement

➡ **Propositions retenues**

Activité AQUAGYM (sondage) avant de lancer l'activité

Espace Bien-Etre : 20 % sur présentation de la carte RSGD

En PJ : courrier ou courriel envoyé aux adhérents le 23/12/2022

3.2. RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE DECATHLON

Une réduction de 6,8 % est accordée à la RSGD pour l'achat de matériel ; en revanche aucune pour les adhérents pour leurs achats personnels.

Deux projets proposés :

- ↗ un projet ECO-RESPONSABLE, en famille : nettoyer les sentiers pollués : notre présidente n'est pas favorable à cette proposition.
- ↗ un projet à dominante plus pédagogique et plus intéressant : A la rencontre des Ecoles, des collectivités pour randonner ENSEMBLE et sensibiliser aux sentiers pollués

Les membres du CODIR souhaitent que nous rencontrions également la direction d'INTERSPORT

➡ *Pierre BOURGEOIS et Michel PRENEZ se désignent volontaires pour cette rencontre*

3.3. NOUVELLE ACTIVITE : ACTIV'MEMOIRE

Françoise GAILLARD propose cette nouvelle activité pour la saison 2023/2024 qui allie des compétences cognitives et motrices.

Quatre adhérentes sont intéressées pour l'animer : Odette BALLART – Lucette POIROT – Catherine NIQUET et Françoise GAILLARD qui suivront la formation M2 en mars prochain.

Annick DARD se montre également intéressée.

Le Kit de matériel est pris en charge par la FFRS.

Des ateliers de démonstration seront proposés aux adhérents.

➡ *Unanimité pour la mise en place de cette activité à la saison prochaine*

3.4. AUTRES PROJETS : SECTION SMS

En juin 2022, une évaluation formative a permis à la RSGD de valider le LABEL 1 de cette activité ; en revanche, elle n'a pas pu valider le LABEL 2 en raison :

- du manque d'une séance par semaine (une au lieu de deux)
- et l'absence de convention avec un organisme de santé

➡ *Démarche non aboutie pour l'instant mais Françoise GAILLARD est en contact avec ESPACE SANTE pour établir un partenariat afin de pérenniser l'activité.*

3.5. CONVENTION AVEC AMIUS

La Retraite Sportive du Grand Dole et AMIUS ont convenu d'un partenariat visant à favoriser l'utilisation de l'informatique par leurs adhérents en proposant des activités d'initiation aux outils et applications d'usage courant.

La Retraite Sportive du Grand Dole pourra utiliser les locaux et le matériel de l'AMIUS pour des réunions internes de ses responsables.

Les membres de la Retraite Sportive du Grand Dole désirant suivre une initiation à l'informatique dans la salle AMIUS adhéreront au Club AMIUS.

Les initiateurs désignés par la Retraite Sportive du Grand Dole seront dispensés de cotisation mais devront être enregistrés par l'AMIUS en tant qu'adhérent.

➡ *Convention signée le 21 novembre 2022 : en ligne sur le site RSGD, Espace Adhérents*

4. COMMISSION SEJOURS

Tout séjour organisé par la RSGD doit faire l'objet d'une déclaration à la FFRS afin d'obtenir une couverture maximale en cas d'aléas.

Cette déclaration fait l'objet d'un **prélèvement de 2 %** du montant du séjour ; 2 % qui font polémiques mais qui sont obligatoires si nous voulons, un fois de plus être en règle avec la FFRS et dégager la responsabilité de cette charge à notre présidente.

Les membres du CODIR ont pu s'exprimer et ont décidé à la majorité (3 abstentions et 12 votes POUR) le versement de ces 2 % à la FFRS lors de l'organisation de séjours.

➡ *Majorité pour le versement des 2 % à la FFRS*

Françoise GAILLARD souhaite également qu'un **réfèrent TOURISME** soit élu par le CODIR pour faire le lien avec la FFRS et son réfèrent qui est actuellement Audrey LAGEY ; elle propose **Monique GOGUEL** à cette mission.

➡ *Unanimité pour réfèrent tourisme*

Point sur la commission SEJOURS

Elle s'est réunie le mercredi 14 décembre 2022 mais par faute de temps, la procédure n'a pas été finalisée. A poursuivre en janvier

Un séjour en cours d'inscription :

- OZ en OISANS organisé par Nicole POULET, du 1er au 08 juillet 2023

Un autre proposé :

- Les HORIZONS DU LAC à CHORGES organisé par Alain DELILLE du 09 au 16 septembre 2023 (en PJ)

La Commission Séjour a donné un avis favorable et le CODIR l'a validé à l'unanimité

➡ *Unanimité pour le séjour "Les Horizons du Lac" proposé par Alain Delille*

5. DIVERSES INFORMATIONS

5.1. Modernisation du système INFORMATIQUE de la FFRS : un coût d'environ 2 millions d'Euros

TELEMAT devient FFRS 360 et se décline en **6 applications** – TELEMAT sera débranché au 01/09/2023

- **FFRS360 CRM** : Cette application majeure remplacera avantageusement TELEMAT. Elle constituera un socle performant pour l'ensemble des applications FFRS360 et permettra une gestion centralisée des personnes physiques (adhérents, fournisseurs, partenaires...), **des licences, des formations, des séjours, des structures et organisations (y compris externes) et de leurs liens.**

- **FFRS360 COMPTA** : Application comptable incluant comptabilité générale multi-exercices, prévisionnelle/budgétaire, analytique et de tiers (comptes individuels clients= adhérents/licenciés) qui sera sélectionnée à l'issue du marché en cours.
- **FFRS360 CMS** : Application CMS (site WEB). Le logiciel sélectionné (Drupal) permettra de décliner, à partir du site fédéral, des sites pour les CORERS, CODERS ou clubs qui le souhaitent, accessibles par un sous-domaine propre.
Le type de contenu et les fonctionnalités de ces sites feront l'objet d'une analyse à venir. Des formations seront nécessaires pour les structures qui ne disposent pas de site ni de personnes formées à la gestion d'un contenu CMS.
- **FFRS360 GED** : Application workflow (flux de travail)/dossiers avancés permettant de gérer les dossiers de subvention et d'archiver les documents principaux de chaque structure.
- **FFRS360 COMMUNICATION** : Application Communication/Éditique permettant à un CORERS, CODERS, Club de créer des newsletters et campagnes de communication (vers leurs adhérents mais également des prospects) avec l'aide/support des salariés administratifs de la FFRS.
- **FFRS360 SANTÉ** : Application mobile permettant notamment de traiter des paramètres de santé anonymisés à partir d'objets connectés (ex : montre) et de redistribuer les résultats aux usagers, mais aussi de retrouver des informations utiles à la pratique des différentes activités sportives.

Dates CLES

- Processus Gestion de la licence/adhésion dématérialisée avec paiement en ligne et intégration avec le(s) logiciel(s) comptable(s) (phase 1B) opérationnel(s) pour 100 % des clubs au 1er juillet 2023.
- Processus Formations (calendrier et gestion des formations 2023/2024) dans la nouvelle application probablement en avril 2023.
- Processus Séjours dans la nouvelle application au 1er septembre 2023.

5.2. Assurance

Depuis plusieurs années, un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir tout accident survenant dans le cadre de mission tant pour les animateurs que pour les bénévoles de la RSGD.

Cette assurance remplacerait l'assurance personnelle en cas de sinistre soit responsable, soit en torts partagés. Ce contrat de mission a été renouvelé pour un an, le montant de la prime d'assurance s'élève à environ 600 €.

Se pose la question de son renouvellement, le contrat arrivant à échéance.

➔ *Renouvellement approuvé à l'unanimité par le CODIR*

L'ordre de mission sera alors la pièce indispensable pour constituer le dossier.

➔ *Ordre de mission en ligne sur le site*

5.3. AG du CODERS

Elle a eu lieu le 26 novembre à Lons Le Saunier à laquelle notre Présidente a assisté.

Un déficit de 2 000 € qui n'a pas pu être bien éclairci malgré les questions de l'assemblée.

Une augmentation de la part CODERS a été actée, soit 5 € (2 € de plus)

5.4. Informations Fédérales

Suite à la Loi Sport du 02 mars 2022, les Clubs devront être représentés, au minimum, à hauteur de 50 au niveau national et non plus uniquement les CODERS et les CORERS

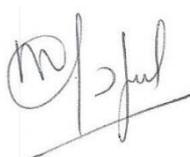
- Augmentation de 50 % pour la cotisation du CORERS : 2 € validée (1 €)
- Augmentation de la cotisation du CODERS : 5 € validée (3 €)
- Augmentation conséquente pour la cotisation de la FFRS : entre 12 € et 15 € : beaucoup d'opposition lors de l'AG de la FFRS qui a eu lieu à Rennes : en attente de validation (actuellement 20 €)

➡ *La cotisation de la RSGD devra inévitablement subir ces augmentations*

La prochaine réunion du CODIR est prévue fin janvier : il sera encore temps de fêter les rois !

La séance est levée à 11h55.

La Secrétaire



Monique GOGUEL

La Présidente



Françoise GAILLARD

**RETRAITE SPORTIVE
du GRAND DOLE**
Impasse Fagot
38. Boulevard Wilson 39100 DOLE